

Constitution de vos dossiers de rémunération et d'inscription à l'examen.

Les documents figurant sur la liste ci-dessous sont à remettre au C.F.P.P.A. – Bien respecter les délais et le nombre d'exemplaires à fournir

Un dossier incomplet le jour de la rentrée entraînera des retards dans le versement de votre rémunération.

Vous pouvez être concerné(e) par plusieurs rubriques détaillées ci-dessous.

Documents à fournir	Dossier Stagiaire		
	Nombre d'exemplaires	Fournis	Reste à fournir
Dossier d'inscription	1		
Curriculum Vitae précisant notamment les dates de début et de fin de contrat de travail et type de contrat (CDI, CDD, Contrat Aidées...) et les missions principales	1		
Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou titre de séjour en cours de validité et votre livret de famille.	1		
Copie de la carte grise de votre véhicule.	1		
Copie d'attestation d'assurance responsabilité civile	1		
Photo d'identité récente	1		
Relevé d'Identité Bancaire ou Postale, à votre nom	1		
Copie de tous vos diplômes ou Certificat de scolarité de la dernière classe fréquentée si vous n'avez pas obtenu le diplôme. Attention en fonction du diplôme obtenu vous aurez à attester d'1 ou de 3 années d'activité professionnelle, même discontinuée.	1		
Copie de votre Attestation de Protection Sociale – Régimes : agricole ou générale ou autre	1		
- Si vous êtes né (e) en 1979 : Attestation de recensement.	1		
- Si vous êtes né(e) après 1979 : Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.	1		
Vous êtes Demandeur d'Emploi Indemnisé- Rendez-vous pôle emploi obligatoire : examen de votre situation – prescription entrée en formation.	1		
- Certificat de travail de votre dernier emploi ou de vos employeurs si la durée est inférieure à 24 mois.	1		
- Votre notification ARE Pôle Emploi.			
Vous êtes Demandeur d'Emploi non Indemnisé- Rendez-vous pôle emploi obligatoire : examen de votre situation – prescription entrée en formation.			
- Certificat de travail de votre dernier emploi ou de vos employeurs si la durée est inférieure à 24 mois. Les bulletins de salaire attestant de 6 mois d'activité au cours d'une période de 12 mois, ou de 12 mois au cours d'une période de 24 mois. (si vous n'avez pas ces documents la rémunération minimale sera appliquée)			
- Votre notification rejet de Pôle Emploi.			
Vous êtes ou avez été Travailleurs non-salariés : Exploitants, Aides familiaux, Travailleurs indépendants...			
- Attestation de la Mutualité sociale agricole précisant votre statut (Régime agricole)	1		
- Attestation d'inscription et/ou de radiation à la Chambre des Métiers, du commerce, ...	1		

Si vous êtes salarié(e), Vous pouvez prétendre à un CPF de transition. Vous renseigner auprès de votre employeur et de nous transmettre les documents que nous devons compléter.	1		
Si vous êtes concerné(e) (fournir en plus le ou les document(s) ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Votre justificatif de versement de l'Allocation Parent Isolé si vous percevez (attestation CAF) - Si vous êtes reconnu(e) travailleur handicapé(e) : documents MDPH ainsi qu'un certificat médical indiquant que vous êtes apte à exercer le métier préparé (voir MDPH) 	1		
	1		

Documents à fournir	Nombre d'exemplaires	Fournis	Reste à fournir
Vous suivez les BP JEPS vous devez, en plus, nous fournir avant le début de la formation <ul style="list-style-type: none"> - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la pêche datant de moins d'un an, à l'entrée en formation. - Un Certificat de Compétence de Citoyens de Sécurité Civile – Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 ou Une attestation de réussite au Brevet des Premiers Secours ou une attestation du Brevet National de Secourisme ou Attestation de Formation aux Premiers Secours ou une attestation sur l'honneur vous engageant à le valider. - Une attestation de 50 mètres de nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif option activité de la natation. 	1		
	1		
Vous souhaitez suivre la formation DE AES vous devez, nous fournir pour la sélection sur dossier avant l'épreuve orale de sélection. <ul style="list-style-type: none"> - Une lettre de motivation manuscrite motivant le projet de formation choisi. - 3 photos d'identité : Une collée sur la fiche d'inscription Les deux autres ici avec un trombone - Copie des bulletins de notes des 2 dernières années de scolarité pour les candidats post-bac - Règlement de 70 € à l'ordre de « Agent Comptable de EPLEFPA d'Ahun » <i>Epreuve orale de sélection</i> - Pour les candidats en formation continue : Fournir un justificatif du statut (accord prise en charge, attestation employeur...) « Lettre engagement de l'employeur » ci-jointe pour les salariés en emploi. <p style="text-align: center;"><u>Les règlements ne seront en aucun cas remboursés.</u></p>	1		
	3 photos		
	1		
	1		